

4 ASSURANCES

2025 - 2026

I. Assurance des randonneurs.....	27
II. Assurance et responsabilité des associations / clubs	38



À QUOI SERT L'ASSURANCE LIÉE À MA LICENCE?

1.

La Responsabilité Civile permet de payer, à votre place, les dommages que vous causez aux autres.

2.

L'Individuelle Accidents vous protège pour vos **préjudices corporels graves** (Décès, Invalidité) ou **bénins** (entorses, fractures) **après intervention des organismes de prévoyance** (Sécurité Sociale et Mutuelle).

3.

L'Assistance concerne principalement :

- Les rapatriements
- Les frais médicaux à l'étranger

(Se reporter à la fiche pratique que faire en cas d'accident pour savoir quand les contacter)

4.

La protection juridique permet de vous couvrir en qualité de victime sur un plan amiable ou judiciaire vous opposant à un tiers dans le cadre de votre activité sportive.